[154v., 310.tif] le B. Gleichen. On dina avant 6h. Le Comte de Creuz a procuré le poste de Ministre a M. de Stael son secretaire de Legation, et comme il est d'une jolie figure, il epousera la fille de M. Neker et sera ambassadeur. De retour au logis je lus 4. raports de la Chancellerie sur la Tranksteuer. Dans celui du 24. Fevrier elle denigre mon projet au possible, et l'Emp. leur lave la tête le 10. Mars. Dans celui du 27. May le grand Chancelier se declare pour mon opinion, et l'Emp. le 2. Juillet rejette l'impot aux lignes. Dans celui du 11. Aout ils declinent la pregravation de la terre noble, et se declarent pour le Zapfendatz double en ville et a la campagne. L'Empereur refuse le 31. Aout, leur dit qu'imposer le consommateur c'est le forcer a acheter moins du producteur. Si le vin nonobstant l'horrible impôt de la Tranksteuer n'a pas haussé de prix, c'est precisement, parceque le vigneron, le producteur a eté forcé de le vendre a plus bas prix. Enfin le 30. Septembre le grand Chancelier renouvelle ses instances en faveur du double Tatz, parle contre la Schulden- et Pferde Steuer, propose encore une fois 10. Xr sur les boissons aux lignes. Chotek en datte du 5. se declare de nouveau pour la Tranksteuer, le double Tatz, le 6me des maisons. L'Empereur le 5. Octobre confirme les Lignes anciennes, rejette Pferde- et Schulden Steuer et ordonne de repartir 100.000 f. a moitié sur la terre noble et l'autre moitié sur le rusticale.